



**Toute participation aux compétitions organisées par le comité départemental du Rhône de natation sous-entend l'acceptation et le respect du règlement et du programme de natation course.**

#### Les catégories d'âges filles et garçons

**Tout engagement pour une compétition via extraNat nécessitera la souscription d'une licence « compétiteur »**

#### Communication aux Entraîneurs

Les grilles ne seront pas rentrées sur Extranat afin que les Coachs aient la possibilité d'engager des nageurs qui seront AT sur le programme.

***En revanche, les entraîneurs devront s'assurer en amont que le nageur a le niveau requis => nous aurons un œil attentif sur les résultats, les performances hors grille seront sujet à une pénalité forfaitaire.***

**ANNEE 2025** du 1er janvier au 31 décembre 2025

Année de naissance	Age	Catégorie	Correspondance Classe Scolaire
2017	8 ans	11 ans et moins AVENIRS	CE1
2016	9 ans		CE2
2015	10 ans		CM1
2014	11 ans		CM2
2013	12 ans		6ème
2012	13 ans		5ème
2011	14 ans	JUNIORS	4ème
2010	15 ans		3ème
2009	16 ans		2ème
2008	17 ans		1ère
2007	18 ans		Terminale
2006 et Avant	19 ans et plus	SENIORS	Post Bac





**ANNEE 2026 du 1er janvier au 31 décembre 2026**

À partir de 2026, les catégories traditionnelles (avenirs, benjamins, juniors, etc.) sont supprimées. L'objectif est de favoriser la confrontation directe entre nageurs, considérée comme moteur de performance. Désormais, les compétitions seront organisées selon une classification par âge "U" (Under), comme dans d'autres sports (ex. : water-polo). • Le chiffre du "U" correspond à l'âge atteint dans l'année civile. • Exemple : U16 en 2026 regroupe tous les nageurs nés en 2010 ou après, soit 16 ans et moins. Pour participer à une compétition via ExtraNat, une licence "compétiteur" sera obligatoire.

Année de naissance	Age		Catégorie	Correspondance Classe Scolaire
2018	8 ans	U08	11 ans et moins AVENIRS	CE1
2017	9 ans	U09		CE2
2016	10 ans	U10		CM1
2015	11 ans	U11		CM2
2014	12 ans	U12		6ème
2013	13 ans	U13		5ème
2012	14 ans	U14	JUNIORS	4ème
2011	15 ans	U15		3ème
2010	16 ans	U16		2ème
2009	17 ans	U17		1ère
2008	18 ans	U18		Terminale
2007 et Avant	19 ans et plus		SENIORS	Post Bac

**Encadrement et développement**

L'abandon des catégories ne signifie pas une dérégulation complète. Des limites d'âge minimal seront conservées pour certaines compétitions à visée de développement sportif. • Exemple : les Interclubs U13 resteront réservés aux 12-13 ans (non ouverts aux 11 ans et moins).



## **Nouvelle procédure lors des compétitions départementales « Avenir ».**

Le comité départemental souhaite réglementer un minimum le circuit Avenir.

Afin de maintenir un certain niveau dans les compétitions départementales Avenir, il est demandé aux entraîneurs de n'inscrire que des enfants capables de **valider un 100m 4 nages**.

Les grosses fautes de nage (nage dissymétrique) et de virages (touche à une main ou culbute sans toucher) seront automatiquement proposées à la disqualification.

Les enfants recevront une fiche explicative de la faute, qu'ils devront remettre à leur entraîneur.

## **ADRESSE COURRIER ET MAILS**

Comité Départemental de Natation du Rhône – Métropole de Lyon

20 avenue des frères Montgolfier – 69680 CHASSIEU

**Mails** : [comiterhonenatation69@gmail.com](mailto:comiterhonenatation69@gmail.com) **Copie** : [comiterhonenatation.adm@gmail.com](mailto:comiterhonenatation.adm@gmail.com)

## Dispositions communes aux différentes compétitions

Pour l'ensemble des compétitions individuelles et de relais, qualificatives et de référence, la règle d'un seul départ sera appliquée. Pour les compétitions par équipe (interclubs TC, minimes et benjamins ; challenge du Rhône Avenir), la règle de deux départs est applicable.

### ❖ CHRONOMETRAGE

**Manuel** : Minimum un chronométreur par ligne

**Semi-Automatique** : *Chronométrage Semi-Automatique (Boutons poussoirs)*

### ❖ HORAIRES

- Les horaires indiqués correspondent à l'ouverture des portes de l'établissement.
- La clôture des forfaits 30 minutes avant le début de réunion. Passé ce délai, ils seront assujettis aux Pénalités correspondantes.
- Les courses débutent 1 heure ou 1 heure 30 après l'ouverture des portes.
- Les entractes restent à la discrétion des organisateurs.

### ❖ ENGAGEMENTS

- **Tous les nageurs doivent être régulièrement licenciés, c'est-à-dire licence oblitérée par le FFN, au jour et à l'heure du dépôt des engagements.**
- Les engagements individuels et de relais sont à faire en ligne sur le site [www.extranat.fr](http://www.extranat.fr)
- Les engagements doivent être validés au plus tard **le mercredi minuit** précédent le jour de la compétition.
- Aucun forfait le jour de la compétition ne sera déductible du montant des engagements.
- **Aucun engagement supplémentaire ne pourra se faire le jour de la réunion sauf erreur de préparation du comité.**

## TRANSMISSION DES PERFORMANCES

- Les forfaits généraux ou partiels, les changements d'équipes pour les compétitions interclubs peuvent être réalisés par mail uniquement à [comiterhonenatation.adm@gmail.com](mailto:comiterhonenatation.adm@gmail.com) jusqu'au jeudi soir précédent la compétition ou une demi-heure avant le début de la compétition.
- Selon le nombre important d'engagé(e)s dans certaines compétitions, le comité peut faire nager les nageurs **2 par ligne** ; ceci pour ne pas surcharger la durée globale de la compétition.
- Pour les engagements, nous demandons que les temps soient indiqués de préférence sur un temps déjà effectué, en respect du tableau de temps limites d'engagement pour chaque catégorie (voir en dessous ).

## ❖ RECOMPENSES &amp; TROPHEES

Elles sont données lors des manifestations du comité du Rhône de natation selon le règlement en vigueur.

Pour recevoir leur récompense les nageurs doivent être présents à la cérémonie protocolaire.

## ❖ TARIFICATION

- Tarifs des engagements sur logiciel en vigueur :
- Individuel : **2.20 euros** - Relais : **4.50 euros**
- Équipes interclubs TC : **50 euros**
- Équipes interclubs Jeunes – Avenirs/Benjamins : **30 euros**

## ❖ PENALITES :

- Forfait non déclaré : **15 euros par forfait.**
- Dépassement du temps limite d'engagement : **11 euros par course.**
- Absence ou insuffisance d'officiel(s) : **60 euros par officiel(s) et par réunion.**

Les Pénalités sont à régler à réception de la **facture trimestrielle**.

## ❖ PRESENCE D'OFFICIELS

❖ Pour les compétitions individuelles avec et sans relais :

- ❖ De 1 à 7 nageurs par réunion : **1 officiel**
- ❖ De 8 à 15 nageurs par réunion : **2 officiels**
- ❖ 16 nageurs & plus par réunion : **3 officiels avec au moins 1 B ou juge sur les trois.**

❖ Pour toutes les compétitions interclubs (compétitions par équipe) :

- ❖ **1 officiel pour 1 équipe engagée.**
- ❖ Si plus de 5 équipes sont engagées, un maximum de **5 officiels par club** sera comptabilisé.

- ❖ Seuls, les officiels et le secrétariat déclarés dans la fiche de jury peuvent être intégrés dans le dénombrement des officiels.
- ❖ Ces dispositions ne concernent pas les clubs non affiliés la saison précédente.

#### ❖ BOISSONS DES OFFICIELS

Les boissons données aux officiels à la pause de nos réunions seront **rétribuées à 0,80 euros l'unité** aux clubs assurant les buvettes de nos manifestations sur envoi d'une facture au comité du Rhône.

#### ❖ REPAS DES OFFICIELS

Seulement lors des Championnats Interclubs TC et Championnat Individuel du Rhône le repas du midi sera pris en charge par le Comité du Jury de Tête nommé de la compétition.

#### ❖ TENUES DES OFFICIELS ET DES ENTRAINEURS

Les officiels et les entraîneurs devront se présenter au bord des bassins dans une tenue sportive correspondant aux fonctions qu'ils exercent : survêtement, short, tee-shirt et chaussures de plage.

#### ❖ PUBLIC

Les plages ne sont accessibles qu'en maillot de bain, short, tee-shirt, sandalettes de piscine (tenue de sport). Pour l'ensemble de nos compétitions, seuls les nageuses, nageurs, entraîneurs et officiels sont admis au bassin.

#### ❖ RECLAMATION

Toute réclamation devra être faite **par écrit au juge arbitre de la réunion par le représentant officiel du club** dans la 1/2 heure qui suit l'incident. Un jury d'appel est mis en place à chaque compétition. Tout club peut faire appel auprès de ce jury pour un repêchage éventuel suite à une décision prise par le juge arbitre de la réunion.

La demande de saisine du jury d'appel doit être remise au juge-arbitre dans les 30' qui suivent la remise de la réponse à la réclamation ; Celui-ci doit la remettre sans délai au président du jury d'appel, à défaut à un membre présent sur le lieu de la compétition. • Le rôle du jury d'appel est de vérifier la conformité du processus de traitement de la faute qui a conduit à la disqualification, et l'absence d'erreur. • Le jury d'appel n'a pas compétence pour juger de l'appréciation du jury sur la nature de la faute, ni même de procéder à sa propre analyse. • Le jury d'appel peut procéder à des auditions pour s'assurer que les règlements ont été bien appliqués par le jury.

#### ❖ DEPLACEMENT :

A la charge des clubs participant à des compétitions extérieures à notre Comité de prouver le niveau de ces compétitions : qualificatives, référence ou animation. Les résultats doivent nous parvenir, dans les 3 jours qui suivent la compétition, accompagnées d'un jeu de résultats papier et d'une version PCE. Seules les performances sur les meetings labellisés par la FFN ou le comité Régional seront pris en compte.



❖ **ORGANISATION CLUB :**

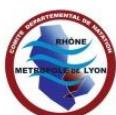
Pour les challenges ou interclubs organisés par les clubs, les feuilles de jury, les résultats en Pdf et la sauvegarde de la compétition doivent être envoyés au Comité du Rhône le lendemain qui suivent la compétition.

❖ **VALIDITES DES PERFORMANCES :**

Toutes les performances réalisées au cours des compétitions FINA, LEN, FFN et par accord avec les fédérations affinitaires, scolaires et universitaires seront prises en compte et homologuées.

**ADRESSE ET CARACTERISTIQUES DES PISCINES**

- **BELLEVILLE** : bassin de 25m, 5 couloirs : piscine municipale, avenue de Verdun, 69220 Belleville : 04.74.66.43.31
- **BRON** : bassin de 50m, 8 couloirs : centre nautique André Sousi, place Gaillard Romanet, 69500 Bron : 04.72.81.06.66
- **CALUIRE** : bassin de 25m, 5 couloirs : piscine municipale, avenue Elie Vignal, 69300 Caluire & Cuire : 04.78.23.35.67
- **CHASSIEU** : bassin de 25m, 6 couloirs : Centre Nautique, rue des sports, 69680 Chassieu : 04.78.90.24.65
- **DECINES** : bassin de 25m, 8 couloirs : piscine municipale, 110 rue Emile Zola, 69150 Décines : 04.72.05.12.12
- **GIVORS** : bassin de 25m, 5 couloirs : piscine municipale, rue Honoré Pétetin, 69700 Givors : 04.72.24.24.62
- **LA MULATIERE** : bassin de 25m, 4 couloirs : piscine municipale, 25 rue de Verdun, 69350 La Mulatière : 04.78.51.13.53
- **LYON** :  
**CHARRIAL** : bassin de 25m, 5 couloirs : piscine municipale, 102 rue Charrial, 69003 Lyon : 04.78.54.21.97  
**TRONCHET** : bassin de 25m : 5 couloirs : piscine municipale, 125 rue Tronchet, 69006 Lyon : 04.78.89.01.31  
**VAISE** : bassin de 25m ou 50m, 8 couloirs : piscine municipale, 50 avenue Sidoine Apollinaire, 69009 Lyon : 04.72.53.11.81
- **MEYZIEU** : Bassin de 25m, 8 Couloirs : Centre aquatique « Les vagues », 10D Avenue Jean Jaurès, 69330 Meyzieu : 04.72.02.65.87





- OULLINS : bassin de 25m, 5 couloirs : piscine municipale, 44 Grande rue, 69600 Oullins :  
04.72.66.12.40
  - RILLIEUX : bassin de 25m, 6 couloirs : piscine municipale, 196 av. de l'Hippodrome,  
69140 Rillieux la Pape : 04.78.88.70.33
  - ST PRIEST : bassin de 25m, 6 couloirs : piscine municipale, boulevard Mendès France, 69800  
St Priest : 04.78.21.52.00
  - TARARE : bassin de 25m, 5 couloirs : piscine municipale, boulevard Garibaldi, 69170 Tarare :  
04.74.63.16.95
  - VENISSIEUX : bassin de 25m ou 50m, 8 couloirs : centre nautique intercommunal, 16 av. Georges  
Lévy, 69200 Vénissieux : 04.37.90.54.54
  - VILLEFRANCHE : bassin de 25m, 8 couloirs : Centre Nautique St Exupéry, 534 Avenue St Exupéry –  
69400 Villefranche : 04.74.07.26.22
  - VILLEURBANNE : bassin de 50m, 8 couloirs : centre nautique Etienne Gagnaire, 59 avenue Marcel  
Cerdan, 69100 Villeurbanne : 04.72.37.72.02

**Grille Départementale – Benjamins**

GRILLE DÉPARTEMENTALE BENJAMINS				
	FILLES		GARÇONS	
	1ère année	2ème année	1ère année	2ème année
50 m NL	41"52	38"11	41"52	37"61
100 m NL	1'33"30	1'23"60	1'33"30	1'23"07
200 m NL	3'35"80	3'03"32	3'35"80	3'01"58
400 m NL	6'59"32	6'32"96	6'59"32	6'30"08
800 m NL				
1500 m NL				
50 m Dos	49"92	45"42	49"92	44"94
100 m Dos	1'45"61	1'37"78	1'45"61	1'37"40
200 m Dos	3'55"33	3'32"62	3'55"33	3'32"66
50 m Brasse	54"84	49"80	54"84	49"59
100 m Brasse	1'59"97	1'48"62	1'59"97	1'48"06
200 m Brasse	4'10"99	3'49"51	4'10"99	3'49"03
50 m Papillon	48"25	42"85	48"25	41"83
100 m Papillon	1'54"67	1'41"35	1'54"67	1'38"84
200 m Papillon	3'53"47	3'39"56	3'53"47	3'38"52
200 m 4 Nages	3'53"76	3'27"03	3'53"76	3'25"80
400 m 4 Nages	7'44"11	7'20"64	7'44"11	7'14"00





**Grille Départementale – Juniors/Seniors**

	Juniors 1 et 2 Filles	Juniors 3 et plus Filles	Juniors 1 et 2 garçons	Juniors 3 et plus garçons
50 m NL	38"65	36"81	36"12	34"40
100 m NL	1'26"38	1'22"27	1'20"26	1'16"44
200 m NL	3'11"78	3'02"65	2'57"00	2'48"58
400 m NL	6'31"49	6'12"85	6'04"51	5'47"16
800 m NL	13'13"43	12'35"65	12'09"28	11'34"56
1500 m NL	23'38"45	22'30"91	22'56"40	21'50"86
50 m Dos	45"17	43"02	42"63	40"60
100 m Dos	1'38"29	1'33"61	1'32"40	1'28"00
200 m Dos	3'34"66	3'24"44	3'22"51	3'12"87
50 m Brasse	49"30	46"95	46"93	44"70
100 m Brasse	1'47"52	1'42"05	1'42"21	1'37"35
200 m Brasse	3'46"03	3'35"27	3'34"36	3'24"16
50 m Papillon	44"52	42"40	42"01	40"01
100 m Papillon	1'44"46	1'39"49	1'39"83	1'35"08
200 m Papillon	3'30"47	3'20"45	3'22"09	3'12"47
200 m 4 Nages	3'30"54	3'20"52	3'22"15	3'12"53
400 m 4 Nages	7'06"12	6'45"83	6'39"76	6'23"59

